



## APRÈS LA GRÈVE...

Xavier Dupret  
Octobre 2017  
20.000 signes

Le 10 octobre 2017, la CGSP lançait une grande mobilisation dans le pays. La poste et les transports en commun étaient particulièrement touchés.

La perspective d'un droit de grève encadré par une obligation de service minimum a fait couler beaucoup d'encre, d'Aywaille à Uccle, chez les partisans de la gauche « alter ». A lire ces derniers, Germinal serait à nos portes avec son cortège d'insurrections conduisant des hordes d'ouvriers armés jusque dans les jardins des notables, si, du moins, le gouvernement persiste à empiéter sur les plates-bandes des syndicats, seuls capables de gérer la grogne sociale.

### *Abstraction lyrique*

Certes, la grève du 10 octobre a bien mis au jour un clivage au sein de la société belge. Mais cette opération doit davantage aux analyses de Jules Destrée qu'à celles d'Émile Vandervelde. Une nette disparité s'est manifestée entre la Flandre et la Wallonie. En Flandre, certains trains ont été supprimés mais toutes les lignes ont été desservies. La circulation a été optimale entre Anvers et Bruxelles de même qu'entre Gand et Anvers. Entre Gand et Bruxelles, une majorité de trains a circulé (3 sur 5). Il en fut de même entre Louvain et Bruxelles. De plus, 70% des chauffeurs De Lijn étaient derrière leur volant. A BPOST, les tendances étaient similaires. On pourra toujours objecter que l'ACOD, le pendant flamand de la CGSP, est minoritaire au Nord du pays. Cela revient à dire que les travailleurs flamands sont, au jeu de la démocratie économique et sociale, majoritairement (et donc légitimement) représentés par des syndicats qui, face à la perspective d'un encadrement du droit de grève, ne débraient pas. On voit poindre, au passage, une image d'Épinal à démentir. En l'occurrence, celle d'une Wallonie couverte de piquets de grève face à une Flandre aussi austère que laborieuse. Il n'est pas si simple de vérifier que la Flandre serait moins « grévicultrice » que la Wallonie. En cette matière, la question du siège social de la maison-mère fausse les perspectives. Lorsqu'on fait, par exemple, grève dans un Delhaize à Bruges, l'action est statistiquement comptabilisée comme ayant frappé la région bruxelloise. L'existence de tels biais statistiques doit conduire à relativiser la thèse qui veut qu'en divisant le nombre de jours de grève par le nombre de

travailleurs, la Wallonie connaît un taux de grève supérieur à la Flandre. En définitive, il semble que le facteur de différenciation ressortit moins à la communauté linguistique qu'au secteur d'activité ainsi qu'à des facteurs d'histoire sociale locale. Les bassins industriels de la province de Liège et du Hainaut sont plus fréquemment le théâtre de grèves contrairement à d'autres parties de la Wallonie où on retrouve des taux comparables à la Flandre, voire même inférieurs à la province d'Anvers.

La question d'explosions de violence spontanée, en cas de limitation du droit de grève, ne devrait donc concerner à l'avenir que des régions de Wallonie en proie à une profonde désindustrialisation. Et si cette dernière tendance perdure, on devra moins craindre pour ces bassins des jacqueries qu'une paupérisation et un taux d'emploi déprimé conduisant tout droit à une désaffiliation syndicale massive. Celle-ci pourra, d'ailleurs, être masquée par des taux de syndicalisation importants liés à l'activité d'indemnisation de chômage. Les travailleurs sans emploi ne disposent pourtant guère de possibilités de conflictualisation sociale. Et c'est tout autant leur drame, d'ailleurs, à l'intérieur qu'à l'extérieur des structures syndicales. Il revient, dès lors, à ces dernières, pour justifier du bien-fondé de leurs moyens d'action, de proposer un modèle de développement pour la Wallonie industrielle à la dérive. Sortir de ce cadre pour affirmer abstraitement l'existence intangible de droits constitue une pure perte de temps. Et de vision...

#### *Pour davantage d'intersectionnalité*

Restons sérieux. La formulation en chambre de stratégies syndicales relève le plus souvent de l'improvisation maladroite. Autant, dès lors, partir de revendications existantes plutôt que de chercher à réinventer la roue. En l'espèce, on n'hésitera pas à se fâcher avec du monde en constatant que c'est en faisant prioritairement son métier, c'est-à-dire de la négociation salariale pour le compte de travailleurs occupés, que l'acteur syndical défend le mieux les catégories les plus vulnérables de la population.

La Centrale Générale de la FGTB a, il y a peu, lancé la revendication d'un salaire minimum à 14 euros de l'heure au lieu des 9,60 euros en vigueur actuellement<sup>1</sup>. L'intersectionnalité et, partant, le caractère progressiste de cette mesure ne sauteront pas aux yeux de tous.

C'est bien dommage. C'est pourtant important, l'intersectionnalité.

En effet, «l'intersectionnalité rassemble deux courants importants de la pensée féministe contemporaine qui se sont intéressés pour diverses raisons à la question de la différence. Le premier courant s'est consacré aux effets de la race, de la classe et du genre sur les identités, les expériences et les luttes des femmes pour l'*empowerment* [c'est-à-dire l'accroissement de leur pouvoir social]. Il s'est intéressé en particulier à la marginalisation des femmes pauvres et des femmes de couleur dans la théorie féministe blanche et occidentale. A l'origine, ce courant de la théorie féministe a adopté l'approche du « triple péril » - de classe, de race et de genre - en explorant comment l'ajout de chaque nouvelle catégorie d'inégalité rend l'individu plus vulnérable, plus marginalisé et plus subordonné ».<sup>2</sup>

Une étude encore récente concernant les foyers monoparentaux pointait précisément une série d'enjeux importants en termes de revendications intersectionnelles pour cette catégorie de la population. Nous allons en faire rapidement, mais précisément, le tour.

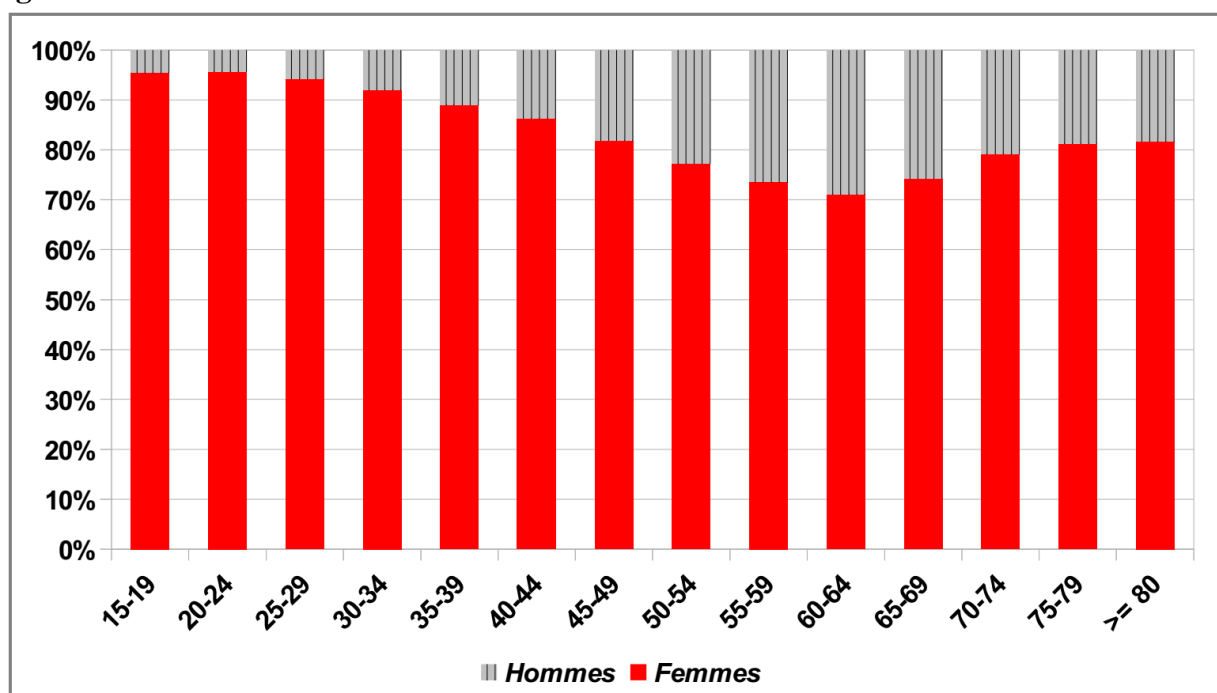
<sup>1</sup> Communiqué de presse de la centrale Générale, le salaire minimum doit monter à 14 euros, 24 juin 2016. (Url : <http://www.accg.be/fr/actualite/le-salaire-minimum-doit-monter-a-14-eu>). Date de consultation : 11 octobre 2017.

<sup>2</sup> King, Deborah. K. (1988), « Multiple Jeopardy, Multiple Consciousness: The Context of a Black Feminist Ideology » in *Signs*, 14(1), pp. 42-72.

## Profil socioéconomique des foyers monoparentaux en Belgique

Tout d'abord, une statistique corrobore ce dont on se doutait déjà un peu. L'immense majorité des foyers monoparentaux en Belgique sont dirigés par des femmes.

### Chefs de famille monoparentale. Proportions de femmes et d'hommes en fonction de l'âge



Source : Philippe Defeyt, *Le point sur les familles monoparentales*, mars 2015, Institut pour le Développement Durable (IDD), Url : <http://www.iddweb.eu/docs/Monoparentales.pdf>. Date de consultation : 19 septembre 2017.

Entre 20 et 24 ans, 97% des foyers monoparentaux en Belgique ont pour cheffe de ménage une femme. Cette proportion reste, en dépit d'un mouvement de baisse continue, supérieure à 80% jusqu'à 49 ans. A partir de la tranche d'âge des 50-54 ans, la proportion de foyers dirigés par des femmes tombe en-dessous des 80%. A partir de la tranche d'âge des 65-69 ans, cette part se remet à augmenter. Une mesure qui améliore les moyens sociaux d'existence des foyers monoparentaux profite donc largement aux femmes. Par ailleurs, on observe que le risque de pauvreté des foyers monoparentaux est supérieur à celui des autres familles de ce pays.

### Taux de risque de pauvreté en %. Familles monoparentales versus population globale (moyennes 2010-2013)

	Familles monoparentales	Population globale
Taux de risque de pauvreté	35,5	15,1
Taux de privation matérielle sévère	18,4	5,7
% de locataires	57,7	28

Source : Eurostat-SILC. Calculs effectués en 2013 par Philippe Defeyt pour l'IDD

Par exemple, la majorité des foyers monoparentaux est constituée de ménages locataires. Lorsqu'on connaît l'importance que revêt le fait de posséder son logement dans les stratégies d'accumulation patrimoniale en Belgique, on ne peut qu'être frappé par la précarité des conditions d'existence des foyers monoparentaux dans notre pays. Le taux de risque de pauvreté d'un foyer monoparental en Belgique représente plus du double de celui existant au sein de la population globale (35,5% contre 15,1%). La déprivation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins « quatre des neuf biens et services suivants : payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement et les crédits à la consommation, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1.000€), manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. Pour ces quatre derniers biens, les ménages déclarent ne pas avoir cet équipement pour des raisons qui ne sont pas financières – ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté ». <sup>3</sup> On constate que le taux de déprivation sévère des foyers monoparentaux représente le triple du taux existant pour la population dans son ensemble.

Quel rapport avec la négociation salariale ? Ceci...

### **Pourcentage de salariés gagnant moins que le salaire médian de 120 €/jour Belgique et 3 régions (18-64 ans) (données établies au 31 décembre 2012)**

	<b>Chef de famille monoparentale</b>	<b>Autres parents</b>	<b>Total de la population</b>
<b>Bruxelles</b>	57,7	52,4	56
<b>Flandre</b>	50,9	38,4	47,6
<b>Wallonie</b>	53,3	43,6	51,8
<b>Belgique</b>	52,5	40,9	49,5

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Calculs effectués par l'IDD

Le salaire médian désigne le salaire qui divise la population belge en deux. On voit clairement que les foyers monoparentaux gagnant moins que le salaire médian sont plus nombreux dans la partie francophone du pays qu'en Flandre. La différence de la moyenne belge (52,5%) avec la Wallonie (53,3%) est inférieure à un point de pourcentage. C'est à Bruxelles que la proportion de foyers monoparentaux disposant de revenus inférieurs au salaire médian (57,7) est la plus importante. On doit faire attention à l'interprétation en termes institutionnels de cette donnée. Rien ne dit que le score obtenu par Bruxelles n'est pas davantage un phénomène de grandes villes que l'on pourrait retrouver dans les mêmes proportions au sein des agglomérations liégeoise et carolorégienne. Rien ne permet, de par les données consultées, d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse.

Si l'on prend comme point de référence un salaire qui rapporte 120 euros bruts par jour ouvrable, on obtient un salaire mensuel de 2400 euros. Or, en Belgique, la durée hebdomadaire légale du travail est de 38 heures. Sur un mois, cela fait 152 heures. En divisant 2400 par 152, on obtient un salaire horaire médian en Belgique de 15,79 euros de l'heure. Nous en sommes, faute d'informations

<sup>3</sup> Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), Taux de déprivation matérielle, 1<sup>er</sup> septembre 2017 (Url : <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/taux-de-deprivation-materielle-severe/>), date de consultation : 10 octobre 2017.

statistiques adéquates, réduits à quelques approximations pour tenter de discerner l'impact positif de la revendication d'un salaire horaire minimum brut de 14 euros sur cette partie de la population.

Par exemple, nous avons, dans le calcul qui précède, fait comme si tous les foyers monoparentaux travaillaient à temps plein. Ce n'est évidemment pas le cas.

### **Pourcentage de salariés travaillant à temps partiel – Belgique – 31.12.12**

	<b>Chefs de famille monoparentale</b>	<b>Autres parents</b>	<b>Total de la population</b>
<b>18-24 ans</b>	61	47,4	29,9
<b>25-49 ans</b>	46,7	36,3	30,7
<b>50-64 ans</b>	45,5	38,7	41,8
<b>18-64 ans</b>	46,5	36,9	33,5

Source : BCSS. Calculs effectués par l'IDD

#### *Au bonheur des calculettes*

Nous ne disposons pas de statistiques permettant d'une part, de ventiler pour chacune des régions du pays ces résultats globaux établis pour toute la Belgique et d'autre part, de vérifier la part des foyers monoparentaux employés à temps partiels sur une base involontaire et disposant, à ce titre, d'allocations afin d'identifier l'origine des revenus de certains foyers. Par ailleurs, le salaire médian a évolué en Belgique depuis 2013.

Il se situait en 2016, d'après la presse, autour des 2.976 euros<sup>4</sup>. On peut d'ailleurs penser que l'enquête de l'IDD établit à un niveau trop bas le salaire médian en Belgique. En reprenant les chiffres du SPF Economie, il est possible d'identifier le salaire médian en Belgique. Ce dernier s'élevait, en 2012, à 2.831 euros, soit 18,14 euros de l'heure<sup>5</sup>.

Faute de grives, nous mangerons des merles. Les données établies par l'IDD permettent de partir d'un salaire horaire inférieur à 15,79 euros et peu importe, en fin de compte, qu'il soit médian ou non. Nous allons faire comme si ce salaire était distribué de façon uniforme.

Récapitulons. 53,3% des ménages monoparentaux wallons gagnaient en 2012, moins que 15,79 euros de l'heure. Or, 14 euros représentent 88,66% de ce revenu présenté, sans doute à tort, comme médian par l'IDD. Par conséquent, on peut estimer très grossièrement que le passage à un salaire horaire de 14 euros représenterait une amélioration des conditions d'existence de plus de 47% (soit 0,8866 multiplié par 53) des foyers monoparentaux de Wallonie. Cela représente, mine de rien, pas mal de monde.

Pour nous en convaincre, nous allons consulter un tableau réalisé par l'IDD.

<sup>4</sup> La Libre Belgique, édition mise en ligne du 29 juillet 2016.

<sup>5</sup> SPF Economie, DG Statistiques, Les salaires belges sous la loupe, 2014.

## Familles monoparentales: chefs de ménage et enfants – 3 régions – en absolu et en %

		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
<b>Chefs de ménage</b>	en absolu	60.540	218.426	185.988	<b>464.954</b>
	en % du total	13,0%	47,0%	40,0%	<b>100,0%</b>
<b>Enfants</b>	en absolu	99.000	334.288	291.225	<b>724.513</b>
	en % du total	13,7%	46,1%	40,2%	<b>100,0%</b>
<b>pm Population totale</b>	en absolu	1.167.450	6.398.841	3.577.826	<b>11.144.117</b>
	en % du total	10,5%	57,4%	32,1%	<b>100,0%</b>

Source : BCSS-IDD, mars 2015.

Comme ce tableau l'indique, il y a 185.988 chefs de ménage et 291.225 enfants qui vivent dans des foyers monoparentaux en Wallonie (soit 1,57 enfant en moyenne par foyer monoparental). Au total, il s'agit de 477.213 personnes. Les foyers monoparentaux représentent 13,4% de la population wallonne, 13,7% de la population bruxelloise et 8,7% de la population flamande.

Or, nous savons que le passage du salaire horaire minimal brut à 14 euros permettrait d'améliorer le sort de 47% des foyers monoparentaux de Wallonie. On peut donc estimer le nombre de personnes concernées, enfants compris, à près de 225.000 personnes. Pour donner une idée de ce que cela représente, on précisera pour donner un ordre de grandeur que la population totale de la commune de Charleroi équivaut à 204.000 âmes.

### *Une certaine dimension wallonne*

Commençons cette dernière partie par une gentille provocation. Les critères de l'intersectionnalité s'appliquent particulièrement bien à la Wallonie puisque les Wallons constituent une minorité au sein de l'Etat belgo-flamand. Cette dernière notion fait directement référence à la mainmise de la Flandre sur les politiques socioéconomiques au sein de l'Etat belge. Les bassins industriels liégeois et hennuyers se souviennent encore du mot d'ordre des années 1980 qui voulait que plus un franc flamand ne soit destiné à l'acier wallon. Ce slogan est devenu une politique d'Etat avec les conséquences dramatiques que l'on connaît aujourd'hui en Wallonie.

Certes, l'état des finances publiques wallonnes et le sous-emploi chronique dans la région rendent, pour l'heure, irréalistes des revendications indépendantistes. Nous ne sommes, hélas, plus en 1960. Cela ne doit pas empêcher de dire qu'il existe des politiques plus favorables à la Wallonie que d'autres.

« La bourgeoisie flamande veut détruire l'Etat-Providence solidaire au motif qu'il impose trop de charges à leurs entreprises relativement intensives en main d'œuvre. La bourgeoisie flamande dispose à peine, à l'inverse de multinationales comme AB Inbev ou Bekaert, de mesures fiscales favorables ou de paradis fiscaux. Elle a dès lors tout intérêt à rompre la solidarité avec la Wallonie. Cette bourgeoisie flamande est très conservatrice car issue du milieu paysan. La plupart du temps, elle a connu une longue carrière dans le mouvement flamand. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'établissement de multinationales en Flandre lui a permis de se développer dans la sous-traitance. C'est pourquoi elle désire exercer une plus grande emprise sur la politique socio-économique dans sa propre région. La crise financière internationale a, depuis 2008, contrecarré ses plans. L'empire KBC a chancelé et n'a pu être maintenu en vie que par une intervention du gouvernement flamand. Beaucoup d'entreprises textiles et de fabricants de tapis subissent le

contrecoup de la récession, et quelques-unes ont déjà dû faire (...) faillite. Ce fut récemment le cas du producteur d'essuies de bain Santens, situé à Oudenaarde (perte de plus de 400 emplois) »<sup>6</sup>.

La Flandre de ces PME de sous-traitance et/ou exportatrices actives dans des niches veut donc sabrer dans les coûts pour se relancer alors que le capitalisme mondialisé est entré, depuis 2007, dans une phase de profonde restructuration<sup>7</sup>. L'application de ces politiques de restriction de la demande dont la NVA est garante n'est pas sans poser questions aujourd'hui. L'économie belge s'avère particulièrement poussive en matière de retour à la croissance. La Belgique a enregistré au deuxième trimestre 2017 une des croissances les plus faibles du Vieux Continent. « Avec une hausse de 0,4% du PIB par rapport au trimestre précédent, notre pays est en deçà de la moyenne européenne (0,6%). (...) Selon Johan Van Gompel, économiste à la KBC, la raison du résultat relativement décevant de la Belgique s'explique par « la politique budgétaire restrictive qui pèse sur la croissance »<sup>8</sup>. En d'autres termes, il faut, pour dynamiser la croissance en Belgique, renouer avec la dépense publique et l'activation de l'économie par la consommation intérieure. Dans les deux cas de figures, il s'agit donc de miser sur la demande plutôt que l'offre pour retrouver le chemin de la croissance. A ce sujet, la thèse d'une dégradation inévitable de la croissance suite à un effort nécessaire de redressement des finances publiques ne tient pas la route. En effet, la propension marginale à consommer (c'est-à-dire la probabilité de voir dépensé un euro de revenu supplémentaire) est supérieure chez les catégories subalternes. Dès lors, des mécanismes fiscaux basés sur une plus grande progressivité de l'impôt sont les plus adaptés à l'époque que nous vivons. Ils permettent, en effet, de réduire les déficits sans toucher aux dépenses publiques.

Revenons-en à la Wallonie.

Un projet de relance par la demande est évidemment plus favorable à la Wallonie qu'à la Flandre. Certaines zones de cette dernière sont, d'ailleurs, déjà proches du plein-emploi. Que représente, dès lors, un demi-point de croissance supplémentaire dans de tels cas de figure ? Bien peu de choses, en somme...

Il n'en va évidemment pas de même pour le bassin industriel wallon en voie de désertification économique. La boucle est (provisoirement) bouclée...

---

<sup>6</sup> André Mommen, Bart De Wever: een populist van rechts in Vlaams Marxistisch Tijdschrift, année 45, numéro 3, automne 2011, p. 26

<sup>7</sup> André Mommen, Het einde van België? in Vlaams Marxistisch Tijdschrift, année 44 numéro 3, automne 2010, p.5

<sup>8</sup> L'Echo, édition mise en ligne du 17 août 2017. Ce journal confirmait ainsi les éléments d'analyse présentés par l'auteur de ces lignes dans l'ouvrage suivant : Dupret, Xavier, La Belgique endettée, Couleur Livres, Bruxelles, 2012. Disponible à la bibliothèque de l'Université d'Harvard (Harvard College Library). Pour ceux que les longues distances rebutteraient, on ne peut que recommander de passer commande directement auprès de Couleur Livres (edition@couleurlivres.be)